

Fiche signalétique



Herbicide Garlon™ Ultra

™ Marque de commerce de Dow AgroSciences LLC

En cas d'urgence, appeler CANUTEC au 613 996-6666

1. Identification du produit:**Nom du produit :** Herbicide Garlon Ultra**Utilisation du produit :** Pour la suppression des végétaux ligneux et des mauvaises herbes à feuilles larges, annuelles et vivaces dans les pâturages et les grands pâturages libres et dans les aires non cultivées comme les emprises, les bases militaires et les sites industriels.

Entrée en vigueur : le 12 janvier 2009

Code de produit : 116028

Fournisseur :Dow AgroSciences Canada Inc.
Suite 2100, 450 - 1st Street SW,
Calgary, Alberta,
Canada, T2P 5H1
www.dowagro.ca**Ce produit est réglementé en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires****2. Composition :****Composant****Numéro CAS****% (en masse)**

Triclopyr (sous forme d'ester butoxyéthylique)(BEE)

064700-56-7

60,5

Éther monobutylique de l'éthylène glycol

000111-76-2

0,5

Différence

39,0

3. Renseignements sur les dangers :**Aperçu des risques :**

Ce produit est un liquide incolore ou jaune dégageant une odeur légère. Le contact avec le produit peut causer une irritation des yeux et de la peau et son ingestion peut être nocive. Le contact avec la peau peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Effets potentiels sur la santé :**Yeux :** Ce produit peut provoquer une irritation oculaire légère et temporaire. Des lésions cornéennes sont peu probables.**Contact cutané :** Un bref contact peut causer une irritation modérée de la peau avec rougeur locale. Peut causer le dessèchement ou la desquamation de la peau.**Absorption cutanée :** Un contact prolongé avec la peau ne devrait pas entraîner l'absorption de quantités nocives de ce produit.**Ingestion :** Faible toxicité par ingestion. Les petites quantités ingérées par suite de manipulation normale ne devraient pas causer de lésion; toutefois, l'ingestion de quantités plus grandes pourrait en causer.**Inhalation :** Une exposition prolongée ne devrait pas causer d'effets nocifs.**4. Premiers soins :****Toujours consulter un médecin si l'on soupçonne un empoisonnement chimique.****Ne jamais donner à boire ni faire vomir une personne inconsciente ou en convulsions,****peu importe la cause de la blessure. Si des difficultés respiratoires se présentent, consulter un médecin immédiatement.****Yeux :** Tout en tenant les paupières ouvertes, rincer lentement et doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Enlever les lentilles cornéennes après les 5 premières minutes puis continuer à rincer les yeux. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils de traitement.**Peau :** Retirer les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils de traitement.**Ingestion :** Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils de traitement. Faire boire un verre d'eau à la personne si elle est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'indication contraire par le centre antipoison ou le médecin. Ne jamais donner quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente.**Inhalation :** Amener la personne à l'air frais. Si la personne ne respire plus, appeler un intervenant ou une ambulance, puis lui donner la respiration artificielle; si c'est par bouche-à-bouche, porter une protection (masque de poche, etc.). Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils de traitement.

Fiche signalétique



Herbicide Garlon™ Ultra

™ Marque de commerce de Dow AgroSciences LLC

En cas d'urgence, appeler CANUTEC au 613 996-6666

Note au médecin :

Il n'y a pas d'antidote spécifique. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient. Avoir avec soi la fiche signalétique et, si disponible, le contenant ou l'étiquette du produit au moment d'appeler un centre antipoison ou un médecin ou d'aller subir des traitements.

5. Mesures de lutte contre le feu :

Température d'inflammation spontanée : > 325°C

Point d'éclair : > 100 °C (vase clos)

Limites d'inflammabilité : Indisponible

Agents d'extinction : Utiliser de l'eau en brouillard ou pulvérisée en fines gouttelettes, des extincteurs à poudre chimique ou à dioxyde de carbone, de la mousse. Ne pas diriger de jets d'eau directement sur le feu, car cela pourrait entraîner sa propagation. Il est préférable d'utiliser des mousses antialcool (de type A.T.C). Les mousses synthétiques universelles (y compris celles de type A.F.F.F.) ou les mousses à base protéinique peuvent fonctionner mais seront moins efficaces. Un brouillard d'eau appliqué doucement peut être utilisé pour étouffer l'incendie.

Sensibilité au choc/à la décharge d'électricité statique : Indisponible

Risques inhabituels d'incendie et

d'explosion: Tenir les gens à l'écart. Isoler la zone d'incendie et en interdire tout accès non indispensable. Se servir d'un brouillard d'eau pour refroidir les contenants exposés au feu et la zone d'incendie jusqu'à ce que celui-ci soit maîtrisé et que le danger d'une reprise du feu soit passé. Combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à distance sécuritaire. Envisager l'usage d'une lance sur affût télécommandée ou lance monitor, ne nécessitant pas une présence humaine. Évacuer immédiatement tout le personnel de la zone en cas d'augmentation du son provenant de la soupape de sécurité ou en cas de changement de couleur du contenant. Ne pas diriger de jets d'eau directement sur le feu, car cela pourrait entraîner sa propagation. Déplacer le(s) contenant(s) hors de la zone de feu si cette manoeuvre ne comporte pas de danger. Les liquides en feu peuvent être déplacés en les arrosant à grande eau afin de

protéger le personnel et de réduire les dommages matériels.

Durant un incendie, la fumée peut contenir le produit d'origine en plus de produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants. Les produits de combustion peuvent comprendre, entre autres, des oxydes d'azote, du chlorure d'hydrogène, du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et du phosphore. En cas de feu, l'émission de gaz peut faire éclater le(s) contenant(s). L'application directe d'un jet d'eau sur des liquides chauds peut provoquer une émission violente de vapeur ou une éruption. Contenir l'eau d'extinction pour l'éliminer ultérieurement.

Matériel de lutte contre l'incendie : Porter une tenue de feu complète et un appareil respiratoire autonome à pression positive intermittente. Éviter tout contact avec ce produit pendant les opérations de lutte contre le feu. Si un contact est susceptible de se produire, revêtir une combinaison de protection contre le feu résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome. Si cet équipement n'est pas disponible, porter une combinaison de protection résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome et combattre l'incendie à distance. Pour connaître l'équipement de protection à utiliser dans les situations post-incendie ou de nettoyage, voir les sections appropriées.

6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel :

Éliminer toutes les sources d'inflammation. Aérer la zone de déversement. Ne pas respirer les vapeurs. Récupérer les petits déversements avec une matière absorbante telle que HAZORB, ZORBALL, sphaigne, abat-poussières commercial ou matière absorbante similaire; s'il n'y en a pas, utiliser des agents adsorbants comme de la litière de chat, du sable, de l'argile ou de la terre végétale. Mettre la matière absorbée/adsorbée dans des contenants sûrs jusqu'à ce qu'on puisse l'éliminer sans danger. Ne pas utiliser d'eau pour nettoyer puisque celle-ci devra être récupérée et traitée comme

Fiche signalétique



Herbicide Garlon™ Ultra

™ Marque de commerce de Dow AgroSciences LLC

En cas d'urgence, appeler CANUTEC au 613 996-6666

un déchet dangereux. Se servir d'eau chaude et de détergent pour gros travaux pour enlever les taches résiduelles sur les surfaces dures. Laisser les petits déversements sur la terre végétale se dégrader dans des conditions naturelles (voir la section 12, Incidence sur l'environnement, Dégradation et métabolisme, Dans le sol). Ne pas laisser la matière déversée contaminer les approvisionnements en eau. En cas de gros déversements, endiguer et barricader la zone touchée, puis contacter CANUTEC au (613) 996-6666 de même que les autorités locales.

7. Manipulation et entreposage :

Manipulation : Garder hors de la portée des enfants. Ne pas ingérer. Ne pas respirer les vapeurs ni les bruines. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. N'utiliser ce produit qu'en présence d'une ventilation adéquate. Bien se laver après manipulation du produit.

Entreposage : Entreposer le produit dans un endroit sec. Entreposer dans le(s) contenant(s) d'origine seulement. Tenir le(s) contenant(s) hermétiquement fermé(s) lorsque le produit n'est pas en usage. Ne pas entreposer ce produit avec de la nourriture humaine, de la nourriture animale, des produits pharmaceutiques ou des sources d'approvisionnement en eau potable.

8. Normes d'exposition, protection individuelle et limites d'exposition :**Normes d'exposition :**

Triclopyr BEE (ester butoxyéthyle): Norme d'hygiène industrielle de Dow AgroSciences : 2 mg/m³, TWA D-SEN

Une notation D-sen suivant un niveau d'exposition fait référence au potentiel de sensibilisation de la peau, tel que confirmé par les données humaines ou animales.

Mesures d'ingénierie : Assurer une ventilation générale et/ou par aspiration à la source pour garder les niveaux dans l'air en-dessous des normes d'exposition.

Protection respiratoire : Maintenir la concentration des contaminants atmosphériques sous les limites d'exposition. Si une protection respiratoire est requise pour certaines

opérations, porter un respirateur à adduction d'air filtré homologué.

Vêtements de protection : Porter des vêtements de protection chimiquement résistants à ce produit. Le choix d'équipements spécifiques tels qu'un écran facial, des bottes, un tablier ou une combinaison de protection complète sera fait en fonction du type d'opération. Retirer immédiatement les vêtements contaminés, laver la peau à l'eau et au savon et laver les vêtements avant de les porter à nouveau, ou les éliminer correctement. Les articles impossibles à décontaminer tels que chaussures, ceintures et bracelets de montre devraient être enlevés et éliminés correctement.

Protection des mains : Porter des gants imperméables au produit. Les exemples de matières recommandées pour les gants comprennent : le caoutchouc butyle, le polyéthylène chloré, le néoprène, le polyéthylène et l'alcool éthylvinyle (EVAL). Les exemples de matières acceptables pour les gants comprennent : le caoutchouc naturel (latex), le viton, le chlorure de polyvinyle (PVC ou vinyle), et le caoutchouc nitrile/butadiène (nitrile ou NBR). **AVIS :** Le choix d'un type de gant spécifique pour une application particulière et une durée d'utilisation doit aussi tenir compte de tous les facteurs professionnels pertinents, tels que, sans s'y limiter, autres produits chimiques pouvant être manipulés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions potentielles du corps aux matières constituant le gant, ainsi que des instructions/spécifications du fournisseur de gants.

Yeux : Porter des lunettes de sécurité.

Autre protection : Aucun de spécifié

9. Propriétés physiques et chimiques :

Point d'ébullition : Indisponible

Pression de vapeur : Indisponible

Densité de vapeur : Indisponible

pH : 3,4

Aspect : Liquide incolore ou jaune

Odeur : Légère

Coefficient de répartition eau/huile : indisponible

Densité : 1,11

Vitesse d'évaporation : Indisponible

Fiche signalétique



Herbicide Garlon™ Ultra

™ Marque de commerce de Dow AgroSciences LLC

En cas d'urgence, appeler CANUTEC au 613 996-6666

Solubilité dans l'eau : Émulsifiable**Point de congélation :** Indisponible**Seuil olfactif :** Indisponible**10. Stabilité et réactivité :****Stabilité :** Stable sur le plan thermique à des températures d'utilisation normales.**Incompatibilité :** Éviter le contact avec les acides forts, les bases fortes et les oxydants forts. Le produit peut se décomposer à température élevée. La formation de gaz durant la décomposition peut provoquer une pression accrue dans les systèmes en circuit fermé.**Produits de décomposition dangereux :** Les produits de décomposition dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits. Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y limiter : du chlorure d'hydrogène, des oxydes d'azote et du phosphogène.**Polymérisation dangereuse :** Ne se produira pas**11. Données sur la toxicité :****Absorption cutanée :** La DL₅₀ cutanée aiguë pour le rat (mâle et femelle) est > 5 000 mg/kg.**Ingestion :** La DL₅₀ orale aiguë pour le rat (femelle) est de 3 200 mg/kg.**Inhalation :** À la concentration maximale de ce produit qu'on a pu réaliser dans les essais (5,05 mg/L – quatre heures), on n'a constaté aucun effet nocif chez les rats d'expérimentation (mâles et femelles).**Sensibilisation :** Des contacts prolongés ou fréquents peuvent causer des réactions allergiques cutanées chez certaines personnes. Ce produit a causé des réactions allergiques cutanées lorsque testé sur des souris.**Effets chroniques :** Pour le triclopyr, chez les animaux, on a constaté des effets sur le sang, les reins et le foie.**Cancer :** Le triclopyr BEE n'a pas causé le cancer dans les études de longue durée sur des animaux. Dans des études à long terme sur des animaux, l'éther butylique de l'éthylène glycol a causé une faible hausse des tumeurs, bien que statistiquement significative, chez les souris et non chez les rats. Ces effets ne devraient pas s'appliquer aux humains. Si le produit est manipulé en suivant les bonnes pratiques de manutention industrielle, les expositions ne

devraient pas constituer un risque de cancer pour les humains.

Anomalies congénitales : Le triclopyr BEE a été toxique pour le fœtus des animaux de laboratoire à des doses toxiques pour la mère. N'a pas causé d'anomalies congénitales chez les animaux de laboratoire.**Effets sur la reproduction :** Au cours d'études sur le triclopyr BEE chez les animaux de laboratoire, on n'a constaté d'effets sur la reproduction qu'à des doses ayant produit une toxicité importante chez les parents. Pour le butoxyéthanol : n'a pas nui à la reproduction au cours d'études animales. Pour le ou les composants mineurs, les données disponibles ne permettent pas d'évaluer les effets sur la reproduction.**Mutagenèse :** Les essais in vitro et sur animal sur la mutagénicité portant sur le triclopyr BEE ont donné des résultats négatifs.**12. Incidence sur l'environnement :****Toxicité aquatique :** Le triclopyr est très toxique pour les organismes aquatiques sur une base aiguë (CL₅₀ ou CE₅₀ entre 0,1 et 1 mg/L chez les espèces les plus sensibles testées).**Toxicité aviaire :** Le triclopyr est légèrement toxique pour les oiseaux sur une base aiguë (DL₅₀ aiguë entre 501 et 2 000 mg/kg chez les espèces les plus sensibles testées).Le triclopyr est légèrement toxique pour les oiseaux sur une base alimentaire (CL₅₀ sur huit jours > 5 000 ppm chez les espèces les plus sensibles).**Toxicité pour les abeilles :** Le triclopyr est non toxique pour les abeilles. (La DL₅₀ est supérieure à 100 µg/abeille - contact et oral).**Dégradation et métabolisme :****Dans le sol :** Le triclopyr BEE s'hydrolyse rapidement sous la forme acide dans le champ. Tout comme l'acide, le triclopyr se dégrade ensuite assez rapidement par activité microbienne; la demi-vie moyenne est de 46 jours, selon le sol et les conditions climatiques. Le principal produit de la dégradation est le 3,5,6-trichloro-2-pyridinol (la demi-vie duquel, dans le sol, est de 30 à 90 jours) avec des quantités inférieures de 3,5,6-trichloro-2-méthoxy pyridine.

Fiche signalétique



Herbicide Garlon™ Ultra

™ Marque de commerce de Dow AgroSciences LLC

En cas d'urgence, appeler CANUTEC au 613 996-6666

Dans les végétaux : Dans les végétaux, la demi-vie du triclopyr est de 3 à 10 jours. Le principal métabolite est le 3,5,6-trichloro-2-méthoxypyridine.

Chez les animaux : Chez les mammifères, après son administration orale, le produit est principalement éliminé dans l'urine sous forme inchangée. Pour des détails concernant les métabolites urinaires secondaires, consulter : C. Timchalk et al. *Toxicology*, 1990, 62, 71.

13. Information sur l'élimination :

Produit non voulu inutilisé : Consulter Dow AgroSciences ou l'organisme de réglementation provincial pour des renseignements sur l'élimination.

Élimination des contenants : Nettoyer et éliminer les contenants vides en suivant les instructions qui figurent sur l'étiquette du produit. S'il n'y a pas d'instructions ou que celles-ci sont ambiguës, consulter Dow AgroSciences au (800) 667-3852 ou l'organisme de réglementation provincial.

14. Information sur le transport :

Ce produit est classé comme étant « non réglementé » en vertu de la Loi sur le transport des marchandises dangereuses.

15. Information réglementaire :

Numéro d'homologation de la Loi sur les produits antiparasitaires : 28434

Informations : (800) 667-3852

Révisions à cette FS : Sections 1, 3, 4, 8, 11, 12 & 16

Remplace la fiche du : 6 octobre 2008

16. Autres renseignements :

Classification du Code national de prévention des incendies : Sans objet

Classification du National Fire Protection

Association : Santé : 2; Inflammabilité : 1; Réactivité : 0.

Avis : Les renseignements que contient la présente fiche signalétique sont estimés exacts à la date d'entrée en vigueur précisée plus haut à la section 1 et sont susceptibles de changements par Dow AgroSciences Canada Inc. (DASCI) à tout moment. DASCI n'accepte aucune responsabilité qui pourrait résulter de quelque façon que ce soit de l'utilisation de fiches signalétiques qui ne sont pas publiées par DASCI, ou qui ont été modifiées sans l'autorisation écrite expresse de DASCI. Les utilisateurs de la présente fiche signalétique doivent s'assurer qu'ils ont en main la version autorisée la plus récente de cette fiche signalétique et doivent assumer toute responsabilité à cet égard. Toute incohérence ou toute anomalie dans le contenu de la présente fiche signalétique doivent être résolues en faveur de DASCI en se référant à la plus récente version de la fiche publiée par DASCI.
